

5° Mêmes mesures à prendre enfin, dans des cas analogues, pour la protection des enfants en tutelle.

6° La déchéance de la puissance paternelle ne peut pas être prononcée contre les pères et mères étrangers ; mais les tribunaux français doivent être autorisés à prendre au moins des mesures provisoires pour la protection de leurs enfants, lorsque ceux-ci sont, en France, maltraités ou abandonnés.

7° Lorsque, après déchéance prononcée, les droits réservés par l'article 14 de la loi de 1889 sont dévolus à des ascendants qui ne sont pas investis de la tutelle, un certain recours contre l'exercice de ces droits devrait pouvoir être exercé devant les tribunaux civils par le tuteur investi de la garde des enfants.

8° Les Sociétés privées de bienfaisance, spécialement autorisées à cet effet, devraient pouvoir être investies de la tutelle, conformément à l'article 11 de la loi de 1889.

Elles devraient pouvoir soumettre directement à la justice les demandes en déchéance de la puissance paternelle.

9° La procédure de déchéance devrait être simplifiée par des emprunts faits avec discernement à la procédure correctionnelle. Sous cette condition, il serait facile de disposer que les instances de déchéance s'instruiraient sans le concours obligé des officiers ministériels et sans frais.

10° Un usage très large devrait être fait des mesures provisoires autorisées par l'article 5 de la loi de 1889 au début des instances de déchéance ; ces mesures devraient pouvoir être prises par le tribunal même avant la mise en cause des parents, et si, dans son sens strict, l'article 5 ne le permet pas, une réforme législative devrait être poursuivie en ce sens.

11° Lorsque la déchéance de la puissance paternelle est prononcée par une juridiction de répression, accessoirement à une poursuite, des mesures devraient être prises pour que le même tribunal statuât toujours, autant que possible, en même temps, sur la dévolution des droits enlevés à l'ascendant déchu.

12° Dans les cas prévus par le titre II, la procédure à suivre devrait être réduite à la plus simple expression possible. Elle devrait en tout cas pouvoir s'effectuer sans le concours d'officiers ministériels et sans frais.

Georges LÉLOIR.

BANQUET

OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

A SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Depuis sept ans qu'il a succédé au regretté Fernand Desportes, dont le souvenir est resté si vivant parmi nous, M. Albert Rivière n'a cessé de consacrer à notre Société son dévouement, son ardeur inlassable au travail et sa science profonde.

C'est grâce à lui que notre *Revue* a conquis en France et à l'étranger une autorité et une importance dont nos correspondances avec les savants étrangers nous fournissent à chaque instant les preuves et qu'elle est devenue un lien scientifique pour les travaux poursuivis dans toutes les nations civilisées, même les plus lointaines, dans le domaine pénitentiaire et pénal.

Ce sont ces services désintéressés que le Président de la République a voulu consacrer officiellement en faisant entrer notre Secrétaire général dans l'Ordre de la Légion d'honneur et, si M. H. Boucher, Ministre du Commerce, a soumis cette proposition au premier magistrat de notre pays, en saisissant le succès personnel considérable que M. Rivière avait obtenu à la dernière Exposition de Bruxelles, c'est qu'il avait pu apprécier, en qualité de rapporteur de l'Administration pénitentiaire à la Chambre des députés, la haute valeur de notre Secrétaire général et la part si brillante qu'il avait prise à l'organisation et aux débats des Congrès pénitentiaires de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, de Paris et récemment encore à l'organisation des Congrès internationaux de patronage et de droit pénal d'Anvers et de Lisbonne.

Tous ses collègues de la Société générale des prisons ont été à la fois fiers et joyeux de la distinction dont leur Secrétaire général avait été l'objet et ils ont tenu à lui en donner un témoignage public dans le banquet qui vient d'avoir lieu, le 17 mars, au restaurant Corazza.

La réunion a été exceptionnellement brillante. Elle comptait près

de cent convives et ceux des collègues de M. Rivière que des circonstances de santé ou autres avaient empêché de venir avaient tenu, dans les lettres les plus flatteuses, à envoyer l'expression de leurs vifs regrets.

Le banquet était présidé par M. G. Picot, président de la Société, qui avait à sa droite M. Prins, notre hôte acclamé la veille par notre Assemblée générale, et M. Leveillé; à sa gauche, MM. Ribot et Greffier.

En face de lui, M. A. Rivière avait : à sa droite, MM. Th. Roussel, Félix Voisin, Poux-Franklin; à sa gauche, MM. Cheysson, Herbette, Léon Devin, Henri Joly. Parmi les convives on remarquait MM. Salomon Mayer, de Crisenoy, le D^r Auguste Voisin, Laffon, le D^r Garnier, G. Dubois, Ferdinand-Dreyfus, Flandin, Lefuel, Lacoïn, Camoin de Vence, Le François, de Lavergne, Paul Joly, Turcas, A. Le Poittevin, Berthélemy, Yvernès, Vincens, Schmidt, Pagès, Louvard, Boullaire, Guieysse, Tommy Martin, Morel d'Arleux, l'abbé Milliard, Prudhomme, Cabanes, Grosseteste-Thierry, Remacle, Mettetal, Louiche-Desfontaines, Carbonnier, Nourrisson, Caire, J. Astor, Baillière, Crémieux, Vivier, Parmentier, Vingtain, Duseigneur, Mansais, Leredu, Marchal, Bogelot, Brun, Rollet, Lepelletier, René Dreyfus, Hermance, Claro, H. Adam, Tournoïer, Brueyre, etc....

Au dessert, M. Georges Picot s'est levé et s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

» J'ai le devoir de vous faire connaître les excuses qui me sont parvenues : MM. Bétolaud, Bérenger, Ch. Petit, Duflos, le pasteur Arboux, Saleilles, Drioux, Vial, Louis Rivière ont été retenus par des deuils ou par la maladie.

» En tournée d'inspection : MM. Granier, Brunot, Pissard, M^{me} Dupuy.

» En voyage loin de Paris : MM. Cresson, comte de Tocqueville, Daguin, vicomte de Pommereu d'Aligre, L. Lefébure, Larnaude, Joret-Desclosières.

» Nous avons reçu aussi nombre de lettres de collègues qui regrettent de ne pouvoir se joindre à nous ce soir : MM. Bregeault, D^r Charpentier, Guillot, Démy, Potier, Raoul Jay, Maruéjols, D^r Motet, C^r Muteau, Spearman, le pasteur Robin, Tarbé des Sablons, Zadoc Kahn, de Vlassow, Reynaud, Raphaël Lévy, D^r Bouloumié.

» A l'instant même, cette liste étant close, d'autres lettres et d'autres dépêches nous parviennent. Je ne vous fatiguerai pas de leur

lecture; vous saurez cependant avec intérêt que non seulement les correspondants de la Société générale des prisons, mais les représentants des OEuvres de patronage des libérés de France se sont adressés à nous de toutes parts pour manifester leurs regrets de ne pouvoir venir s'asseoir autour de cette table et fêter celui que nous avons convié. Les lettres et dépêches que j'ai entre les mains viennent de Bordeaux et sont signées de MM. Grossard, Silliman et Rödel; de Marseille, et sont signées de MM. Conte et Vidal-Naquet; de Lyon, de M. Perrin; de Saint-Léonard, de l'abbé Villion; de Laval, du colonel Magdelaine et de M. Sinoir; de Toulouse, de M. G. Vidal; de Grenoble, de M. Cuche; de Nancy, de MM. Gardeil et Déglin; de Besançon, du conseiller Helme; de Chaumont, de M. Durand; de Laon, de M. Berthault; de Valenciennes, de M. Poulle.

» C'est, en un mot, Messieurs, un véritable élan vers la pensée qui nous réunit. Cette pensée, vous l'avez tous comprise. (*Assentiment général.*)

» Après des services mémorables, qui nous avaient frappés, qui nous avaient paru mériter la reconnaissance de tous ceux qui ont à cœur le progrès et le développement de la Société générale des prisons, nous avons tenu à venir dire publiquement à notre Secrétaire général, à celui qui, depuis sept ans, porte si haut le drapeau de la Société, qui cherche par tous les moyens à l'étendre, qui a fait mieux, qui a transformé la *Revue pénitentiaire* de telle sorte qu'elle est aujourd'hui le centre des études du droit pénal et de la pratique pénale dans le monde entier, nous avons tenu à lui apporter publiquement le témoignage de notre reconnaissance.

Les Sociétés, quelles qu'elles soient, quelle que puisse être l'activité de ses membres, quel que soit le désir qu'ont les associés, en se réunissant, de trouver la lumière et de multiplier les études, les Sociétés, il faut le dire, ne se mesurent pas à la valeur de leur Président, quelque respect que je professe pour les anciens Présidents de la Société générale des prisons qui sont réunis autour de cette table. Elles valent par celui qui, Secrétaire général, y dévoue sa vie, qui en fait son œuvre, qui comprend qu'il doit y consacrer sa pensée, ses heures et sa vie pour préparer les séances du Conseil de direction, pour remplir les séances de l'Assemblée générale, pour susciter les travaux de la Revue qui, paraissant chaque mois, est une préoccupation constante de son esprit, et qui apporte à toutes ces formes de l'activité une expérience sans cesse renouvelée dans ses lectures, dans tous les Congrès auxquels il a assisté, ne craignant pas de faire de lointains voyages pour aller chercher le résultat de leurs travaux,

heureux quand, après de longues semaines d'absence, il peut rapporter quelque vérité de plus dont il pourra faire profiter la Société, qui est son œuvre, sa pensée constante et son but.

» Nous sommes ici entre nous, Messieurs : nous appartenons tous à la Société générale des prisons; il faut bien que nous nous rendions compte que, si l'œuvre d'hier a été considérable, celle de demain sera plus considérable encore, que nous sommes arrivés à une époque où nos Codes, dont nous respectons les principes, dont nous défendons les idées généreuses et larges, ont besoin d'être revisés, revus, élargis. Il est nécessaire que chacun apporte aux préparatifs de cette réforme le contingent de son expérience; il faut que les Sociétés comme la nôtre se livrent au travail le plus actif. Aussi sommes-nous heureux de voir autour de nous et de saluer ici de grands et vaillants magistrats qui ont passé leur vie à appliquer ces Codes, des sénateurs, des députés, de jeunes jurisconsultes, des membres du barreau et des parquets, qui se dévouent aux mêmes principes et qui tous, dans nos réunions fécondes, au milieu de discussions libres et sincères, viennent apporter les prémisses des travaux qui demain seront les règles de tel ou tel titre de nos lois.

C'est à cette œuvre que s'est donné M. Rivière, c'est à cette œuvre qu'il a dévoué son intelligence. Je ne saurais trop l'en remercier. Je le salue ici et je suis heureux qu'à l'occasion de la récompense qu'il a si bien méritée, nous ayons pu nous réunir pour lui marquer à la fois notre reconnaissance pour ses travaux et notre attachement à la Société.

Vous n'êtes pas seulement, Messieurs, venus d'ici, de Paris et des villes de France dont je lisais la longue liste tout à l'heure. Nous avons la satisfaction très grande d'avoir près de nous un de nos collègues qui, traversant la frontière, est venu nous apporter le fruit de ses études. Il est un de ceux que la science pénale regarde et dont elle suit les conseils. On est heureux de l'écouter par-delà la frontière; on est plus heureux encore de le sentir présent dans nos réunions. Nul de nous n'a oublié qu'au-dessus de ses travaux sur le droit criminel plane son livre sur *l'Organisation de la liberté et le devoir social*. Nous devons le remercier de sa visite. Ceux qui assistaient, hier, à une des séances de notre Société savent de quelle lumière il a su éclairer un des problèmes de notre droit pénal.

Je salue sa présence ici; je le remercie d'être venu; je suis heureux que le représentant de la science dans un pays ami ait pu s'asseoir près de nous dans cette fête de famille. Il y verra comment, au milieu des recherches et des études les plus graves, dans les rela-

tions qui rapprochent les hommes et qui mettent en commun leurs efforts vers le progrès, se développe une intimité bien digne d'une des grandes Associations qui font honneur à la France. (*Applaudissements prolongés.*)

M. PRINS a répondu :

« Messieurs,

» Votre éminent Président vient de parler de moi en termes tels que mon premier devoir devrait être évidemment de protester contre ce qu'il a dit, si je ne savais que protester en ce moment serait aussi naïf que prétentieux. En effet, si je vous disais que votre Président a parlé de moi en termes trop élogieux, vous seriez en droit de me répondre : « Parbleu ! nous le savons bien ». (*Rires.*) Seulement, il s'est conformé à un usage exquis et charmant d'urbanité, de courtoisie et d'extrême indulgence, auquel, vis-à-vis d'un étranger, un Français ne manque jamais...

» Je jouis donc de mon privilège d'étranger; j'en jouis doublement, car il me donne le droit et le grand plaisir de porter à mon tour, au nom des membres étrangers de la Société générale des prisons, un toast à votre éminent Secrétaire général, M. Albert Rivière.

» Messieurs, je connais depuis longtemps M. Rivière. Je l'ai vu dans notre pays et je l'ai vu dans des pays lointains; car, comme le disait M. Georges Picot, M. Rivière est un grand voyageur; et ce ne sont pas les membres de la Société générale des prisons qui ignorent que non seulement il marche, mais qu'il sait faire marcher les autres. (*Rires et applaudissements.*) Je le connais donc depuis longtemps et je l'ai vu dans beaucoup de pays. Partout je l'ai trouvé tel qu'on vient de vous le décrire; partout où je l'ai rencontré, j'ai constaté chez lui ce dévouement inaltérable aux choses qui vous sont chères, ce culte désintéressé du bien, ce souci d'être utile et cette modestie, apanage des hommes d'élite, qui n'éprouvent pas de plus grande satisfaction que de rendre service.

» C'est vous dire que j'ai appris à aimer d'autant plus M. Rivière que j'ai appris à le connaître davantage; et je me trouve vis-à-vis de lui, non pas comme un étranger vis-à-vis d'un étranger, mais comme un ami vis-à-vis d'un ami.

» J'ajouterai que je dois à cet ami une reconnaissance toute particulière : je lui dois d'être entré, il y a quelques années, dans la Société générale des prisons et d'avoir eu ainsi la bonne fortune

d'apprécier les collègues qui en font partie et les travaux auxquels ils se livrent.

» Alors, Messieurs, que partout en Europe, souffle comme un vent de tempête qui menace de dessécher les fleurs les plus exquis de la civilisation et de troubler les sources les plus pures auxquelles jusqu'à présent l'humanité avait coutume de s'abreuver, ici, au contraire, on respire une atmosphère imprégnée de la majesté sereine de la science, ici on se sent dans une région tranquille et sûre, abritée contre ces tempêtes, dans une région où tout est calme, repos et réconfort et où l'on est entouré d'hommes fraternels qui semblent n'avoir d'autre ambition et d'autre passion, que cette passion noble et sacrée entre toutes de la Justice, de la Charité et du Droit! (*Nombreux applaudissements.*)

» Oui, Messieurs, c'est dans un milieu comme le vôtre que l'on comprend qu'il y a encore pour les peuples un patrimoine commun de légitimes espérances et des âmes éprises de ce beau rêve toujours renouvelé : le règne de la paix sociale!

» Les efforts incessants que vous faites ici, ces efforts parfois obscurs et ignorés, mais toujours salutaires et bienfaisants, ne peuvent que nous rapprocher de ce noble idéal. Aussi, puisque l'humanité vit d'espérances, espérons la Paix sociale et buvons ce soir à la Paix sociale.

» Et en buvant, dans cette enceinte, à la Paix sociale, je bois à vous tous, Messieurs, qui travaillez à la conquérir, et je bois en particulier à votre cher Secrétaire général, qui contribue pour sa part à l'œuvre de progrès et de paix avec une persévérance, un talent, une énergie que vous célébrez si justement dans cette fête de famille!

» Je m'associe de tout cœur à vos hommages et je bois à M. Rivière. » (*Vifs applaudissements.*)

M. RIBOT a porté le toast suivant :

« Messieurs,

» Mon aimable voisin, le Président actuel de la Société générale des prisons, m'a persuadé que c'était le devoir d'un ancien président de la Société de vous dire quelques mots.

» Les anciens forment un chœur qui a sa place dans cette fête de famille... Il est vrai que le Président vient de nous rappeler à la modestie, que nous n'avions pas oubliée. Il nous a dit qu'un Président, c'est à peine la parure inutile d'une Société, que le Secrétaire général en est l'âme et le véritable ouvrier.

» Pardon! Il y a des présidents qui, en effet, se bornent à goûter le charme de ces réunions; mais, quand nous voyons à la tête de la Société un Président comme M. Georges Picot, nous pouvons lui dire que le compliment qu'il adressait à ses prédécesseurs ne peut lui être adressé. Quand, dans une démocratie comme la nôtre, on a écrit ces belles pages qui s'appellent *le Devoir social*, et, quand on n'a pas seulement mis toute son éloquence, mais tout son cœur, toute sa vie et toute son infatigable activité au service de cette grande œuvre sociale, on a dans la société française une place d'honneur que tout le monde salue : je suis heureux de vous saluer ce soir. (*Applaudissements.*)

» Ce n'est pas pour diminuer le mérite de notre Secrétaire général, et personne n'est venu aujourd'hui d'un plus grand cœur que moi applaudir à cette distinction attendue par nous et saluée par nos applaudissements unanimes.

» J'ai eu le bonheur d'être un de ceux qui sont intervenus près du Ministre du Commerce... Le métier de témoin est quelquefois difficile... (*Rires*)... Je vous assure que dans le cas présent, il ne l'a pas été : je n'ai eu qu'à dire (et je l'ai fait de tout cœur) combien M. Rivière est estimé, aimé de nous tous à cause de cette activité infatigable, de ce dévouement de tous les instants qu'il dépense pour le service de cette Société; je n'ai eu qu'à dire, avec tous les anciens, ce qu'il a fait de cette Société, comme il l'a transformée, comme il lui a donné, par la contagion de l'exemple, cette vie intense qui fait l'admiration de tous. J'aurais pu ajouter que la Société des prisons, c'est la préoccupation de tous les instants chez M. Rivière et que, rentré chez lui, dans ce foyer charmant où il a bien voulu m'admettre, tous les soirs il aime à rendre compte du bien qu'il a pu faire, de sa bonne pensée qui a été l'œuvre de sa journée. Vous me permettez d'adresser mes respectueuses félicitations à un membre de la Société des prisons qui n'est pas ici, mais qui y est par le cœur, je veux dire à M^{me} Rivière. (*Marques d'assentiment et applaudissements.*)

» Vous voyez, Monsieur Prins, qui voulez bien vous asseoir parmi nous aujourd'hui, qu'il y a, dans ce pays de France, beaucoup de vie, de dévouement et de bonne volonté. Nous sommes une nation qui quelquefois se dénigre elle-même aux yeux de l'étranger. Vous n'êtes pas de ceux qui nous prennent au mot; vous avez parlé de la France avec une sympathie qui nous a touchés. Il y a dans ce pays de grandes ressources non seulement d'intelligence, mais de dévouement, et nous aussi nous sommes capables de comprendre ce qu'il faut d'efforts

désintéressés pour assurer, dans une grande démocratie, ce que vous avez appelé d'un si juste nom : la Paix sociale !

» Et certes la Société des prisons est au premier rang de tout ce groupe de Sociétés qui unissent leurs efforts vers ce but admirable. Sans doute nos efforts ne trouvent pas toujours leur récompense immédiate et nous n'arrivons pas à faire passer dans le domaine des faits, aussi vite qu'il faudrait, les idées que nous élaborons et les sentiments que nous avons dans notre cœur ; mais il ne faut pas désespérer : cela tient surtout à un défaut de méthode.

» Nous élaborons depuis vingt ans ce Code d'instruction criminelle et ce Code pénal dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur Picot. Cela prouve qu'il est peut-être plus difficile d'organiser le travail dans le Parlement que dans les prisons (*Rires*) ; mais enfin, nous y arriverons avec l'aide de l'opinion publique.

» Nous avons une grande tâche devant nous, nous la réaliserons. Avec des hommes comme ceux qui illustrent cette Société, comme M. Félix Voisin, comme M. Bérenger, comme M. Cheysson ; dans le Parlement, des hommes comme M. Théophile Roussel, comme M. Leveillé, nous sommes capables de bien faire. Ce qui nous manque, c'est la méthode, c'est le travail suivi ; cela, nous l'aurons... Car il faut être optimiste ; il faut l'être invinciblement, et c'est dans des réunions comme la nôtre qu'on apprend à ne désespérer jamais, parce qu'on peut s'y convaincre que, dans toutes les classes de ce pays, il y a un sentiment profond des besoins du temps où nous vivons, et qu'il y a aussi des réserves inépuisables de dévouement, d'intelligence et de désintéressement. » (*Applaudissements répétés.*)

M. Albert RIVIÈRE a pris alors la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Vous vous attendez peut-être à ce que, à l'image de M. Prins, je proteste contre une grande partie de ce qui vient d'être dit, non pas naturellement concernant l'absente, dont on a bien voulu parler et au nom de laquelle je vous remercie d'un remerciement tout à fait ému, mais en ce qui concerne le reste. — Eh bien ! Non. Vous m'en avez tellement dit... que je commence à croire que c'est un peu vrai.

» Après tout, qu'est-ce qu'un Secrétaire général ? C'est un commissionnaire ! Il ne doit avoir aucune idée personnelle : il serait tenté de les imposer et deviendrait facilement un autocrate. Il doit être le contraire d'un orateur : il a trop d'occasions de devenir un

bavard. Son talent d'écrivain ne doit pas dépasser celui d'un rédacteur de procès-verbaux : il a trop de facilités pour inonder de ses élucubrations les colonnes du *Bulletin* mensuel.

» Messieurs, quand je me regarde, il me semble que je remplis assez bien les conditions d'un parfait Secrétaire général... Par conséquent, je commence à applaudir à l'idée qu'a eue l'*Officiel* du 1^{er} janvier en inscrivant le nom de votre Secrétaire général dans ses colonnes. (*Rires et applaudissements.*)

» D'un autre côté, quand je considère que mes grands anciens, que tant de mes maîtres actuels, quand je pense que Fernand Desportes, le créateur de notre Société, dont je n'ai eu qu'à chausser les souliers pour devenir votre Secrétaire général, quand je pense que le pasteur Robin, que l'abbé Villion, ces ancêtres du patronage, pour ne citer que des absents, et sans parler de ces universitaires, de ces maîtres du barreau et de tant d'autres, qui font l'honneur de notre Compagnie, n'ont jamais figuré à cet *Officiel*, je redeviens singulièrement modeste !

» Vous avez parlé de drapeau, Monsieur le Président. Je ne suis que la hampe d'un drapeau qu'on a décoré parce qu'on ne pouvait décorer tout le régiment. Mais qui a conduit ce régiment au feu, qui lui a gagné ses batailles, comme dirait Zola, qui lui a fait son histoire, qui lui a conquis sa gloire ? Ce sont ses colonels. Ses colonels, ce sont ses anciens Présidents !

» Eh bien ! Quoique vous en ayez dit, Monsieur le Président (et je regrette d'être pour une fois en désaccord avec vous), c'est à nos anciens Présidents que nous devons lever nos verres, à ces grands magistrats dont vous parliez tout à l'heure, à ces bâtonniers éminents, à ces économistes sociaux, à ces parlementaires criminalistes dont le nom est salué avec respect dans les cercles scientifiques du monde entier ! (*Applaudissements.*)

» Mais nous serions injustes, si nous n'associons à ce toast le souvenir de nos collègues étrangers. Que serait notre Société si nous nous cantonnions dans les limites étroites de nos frontières et de nos lois nationales ? Dieu merci ! Nous avons de larges fenêtres grandes ouvertes par-delà les frontières, au delà des mers et des montagnes, sur les institutions, les législations, les établissements, les tendances et les progrès des peuples étrangers ! Nous devons une grande somme de reconnaissance à ceux de nos confrères qui nous permettent de faire sans cesse cette vaste enquête. Nous les entourons tous d'une égale affection. Mais cependant, parmi eux, il y en a qui nous doivent être particulièrement chers ; ce sont ceux qui, par la langue, par la

race, par la ressemblance des lois et la communauté des efforts, par une espèce d'action et de réaction scientifiques continuelles, sont plus étroitement unis à nous. Ceux-ci ne sont pas des étrangers; nous n'avons jamais considéré les Belges comme des étrangers.

» Aussi, quand je vois à notre table l'un des plus savants d'entre eux, je me fais un grand plaisir de lever mon verre en son honneur et de l'associer au toast que je porte à nos anciens Présidents, et à vous tout le premier, Monsieur Picot, notre Président actuel. (*Vifs applaudissements.*)

M. Théophile ROUSSEL demande la parole :

« Messieurs,

» Avant de quitter cette table, permettez-moi de me lever, mon verre à la main, et de vous inviter à porter un dernier toast. A mon entrée dans cette salle, j'étais invité par M. le Secrétaire général de l'Union des Sociétés de patronage à adresser à M. Albert Rivière des félicitations au nom du Bureau central de l'Union, dont j'ai l'honneur d'être le président. Je me suis récusé : mis par les circonstances dans l'impossibilité de rentrer chez moi avant dîner, j'ai cru ne pas être en tenue convenable pour prendre la parole au nom de l'Union.

» Tout à l'heure, en entendant un nom prononcé par M. Ribot, j'ai retrouvé mon courage; mais ce n'est pas pour adresser encore un compliment à M. Albert Rivière. Il est ici au milieu de ses amis et des témoins de sa vie; il doit partager enfin sans réserve le bonheur qu'ils ont de voir honorés comme ils le méritent les services qui viennent d'être si chaleureusement et éloquemment rappelés. Je ne cache pas qu'il me tardait, et je ne suis pas le seul, de voir payer cette dette de reconnaissance; et j'ajoute que non seulement il ne partageait pas ce sentiment, mais la pensée seule le rendait ombreux. J'eus un jour l'imprudence d'exprimer cette pensée; il me regarda d'un œil farouche qui me fit regretter d'avoir parlé. Mais je savais bien qu'il y avait autour de lui, dans l'intimité de la famille, des personnes qui seraient, qui ont été heureuses entre toutes, d'un bonheur qui ne peut nous laisser indifférents, nous qui le partageons.

» C'est pourquoi je me suis permis de revenir sur le nom que M. Ribot a prononcé et de vous inviter à porter ce dernier toast à la santé de M^{me} Albert Rivière ». (*Applaudissements répétés.*)

M. le conseiller Félix VOISIN prononce quelques paroles chaleureuses, d'ordre intime, dont l'accent ému et communicatif a trouvé dans le cœur de tous ses collègues le plus sympathique écho.

La soirée s'est prolongée dans les salons du restaurant jusqu'à une heure avancée, au milieu de la plus expansive cordialité.

Les événements du jour, les questions de procédure criminelle, le fonctionnement de la récente loi sur l'instruction contradictoire, la préparation des futurs Congrès de Lille, d'Anvers et de Bruxelles ont particulièrement attiré l'attention des convives et animé les conversations. On ne s'est séparé qu'après 11 heures, en emportant de cette fête de famille, admirablement préparée par M. Ch. Lambert (1), le plus gracieux souvenir.

L. BRUEYRE.

(1) Le signataire de ces lignes n'a oublié que lui ! (N. D. L. R.).